

21 mars 2019

À qui de droit,

**OBJET : Fiches de données de sécurité pour les produits Fresenius Kabi Canada Ltée**

La présente lettre vise à communiquer aux parties intéressées que les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux du portefeuille de Fresenius Kabi Canada Ltée ne nécessitent pas une fiche de données de sécurité (ci-après dénommée « FDS ») au sens de la <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/> et du <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2015-17/index.html> du Canada. Cette exemption est prévue dans l'annexe « non-application de la partie II » de la Loi.

En 2015, le gouvernement du Canada a publié le Règlement sur les produits dangereux (RPD), qui, de même que la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée, a mis à jour le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En vertu de la législation de 2015 sur le SIMDUT, les catégories de produits suivantes continuent d'être exemptées de l'obligation de conserver une FDS :

Explosifs (au sens de la Loi sur les explosifs); **cosmétiques, dispositifs, drogues ou aliments (au sens de la Loi sur les aliments et drogues)**; produits antiparasitaires (au sens de la Loi sur les produits antiparasitaires); produits de consommation (au sens de la Loi sur la sécurité des produits de consommation); bois ou produits en bois; tabac ou produits du tabac (au sens de la Loi sur le tabac); substance nucléaire radioactive (au sens de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires); articles manufacturés; déchets dangereux; désigne un produit dangereux vendu pour recyclage/récupération et destiné à être éliminé.

L'étiquetage relatif à ces produits est couvert par d'autres exigences législatives, notamment en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux, c'est la Loi sur les aliments et drogues.

Fresenius Kabi Canada Ltée s'engage à fournir en permanence aux patients et aux professionnels de la santé les exigences de manipulation applicables et requises par la loi en vertu de l'étiquetage des produits, en plus d'informations concises et actualisées sur les produits et les dispositifs vendus conformément à la Loi sur les aliments et drogues du Canada. L'étiquetage des produits est donc disponible conséquemment pour tous les produits.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les exigences et les exemptions de la <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3/> (LPD) et du <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2015-17/index.html> (RPD) en consultant les pages Web suivantes :

**Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/sante-securite-travail/systeme-information-matieres-dangereuses-utilisees-travail/foire-questions.html>

Merci de votre intérêt soutenu envers notre portefeuille de produits.

Avec nos salutations les meilleures,



Martin Willner  
Executive Vice-President